

**Liste d'Emargements des Membres du Conseil Municipal
présents le 18 septembre 2024**

Nom	Signature ou absence
Alain LÉBOUC	
Christian DERMONT	
Matthieu CLAEYS	
Natacha BEAUFILS	
Alicia HUE	Absente excusée
Guillaume RIGAUX	
Etienne ROSE	Absent excusé
Jean-Marie STRAUAUX	
Laura NICOLAS	Absente excusée
Kévin CORRUBLE	

**Liste d'Emargements des Membres du Conseil Municipal
Approbation du Compte Rendu du 31 mai 2024**

Nom	Signature ou absence
Alain LÉBOUC	
Christian DERMONT	
Matthieu CLAEYS	
Natacha BEAUFILS	Donne pouvoir à Christian DERMONT
Alicia HUE	
Guillaume RIGAUX	Absent excusé
Etienne ROSE	Donne pouvoir à Laura NICOLAS
Jean-Marie STRAUAUX	
Laura NICOLAS	
Kévin CORRUBLE	Donne pouvoir à Alain LÉBOUC

COMPTE RENDU DE LA REUNION du 18 septembre 2024
Séance ordinaire

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 12 septembre 2024 s'est réuni à la salle communale d'Amfreville-les-Champs sous la présidence d'Alain Lebouc, Maire.

Présents : Alain Lebouc, Christian Dermont, Matthieu Claeys, Natacha Beaufils, Guillaume Rigaux, Jean-Marie travaux et Kévin Corruble

Absents excusés : Etienne Rose, Laura Nicolas et Alicia Hue

Absent non excusé :

Pouvoirs :

Début de séance : 19h00

Fin de séance : 21h30

Élection du secrétaire de séance (article L. 2121-15 du CGCT)
Christian Dermont à l'unanimité

Approbation du Compte Rendu du 31 mai 2024

Le compte rendu de la séance du 31 mai 2024 est approuvé à l'unanimité.

<u>Arrêtés Municipaux</u>

Liste des Arrêtés municipaux du maire :

- 10-2024 Arrêté de circulation RD27 route de Berville
- 11-2024 Recrutement d'un vacataire

Rapport des commissions

<u>Commission</u>	<u>Délégué</u>	<u>Remarques</u>
SMAEPA	A. LÉBOUC	
SMBV	C. DERMONT	
COM-COM		La prise de la compétence pour le PLU a été acceptée à la majorité
ÉCOLES		Le PPMS s'est bien déroulé L'aide aux devoirs a été un succès il est reconduit pour l'année 2024/2025 L'effectif est de 116 élèves pour cette rentrée

DÉLIBÉRATIONS

2024_09_01**PARTICIPATION AUX FRAIS DE REMISE EN ÉTAT DE NOS OUVRAGES ET DU
DOMAINE PUBLIC DES AGRICULTEURS REFUSANT LES CONSEILS
D'AMÉNAGEMENTS**

Avec les pluviométries que l'on a connu depuis l'année dernière, de nombreux problèmes de ruissellements, d'inondations ponctuelles, d'érosions et de coulées de boue ont été recensés ou déclarés sur la majorité des communes.

Pour certains secteurs, la vulnérabilité s'est aggravée mais aussi de nouveaux désordres sont apparus.

Nombreux de nos ouvrages ont aussi subi des coulées de boues et vont nécessiter de gros frais de mise en état.

Dans la grande majorité des cas, les exploitants agricoles prennent la mesure des problèmes et des réflexions sont engagées ou à venir avec une conseillère agricole.

Plusieurs exploitants agricoles ont même participé au nettoyage de la boue sur les voiries pendant l'hiver suite à la récurrence des pluies.

Cependant, quelques exploitants agricoles ne souhaitent pas ou évitent de prendre contact avec le Syndicat Mixte des Bassins Versants pour constater les désordres et réfléchir à des solutions pour y remédier.

Certains refusent le principe de mise en place des aménagements d'hydraulique douce invoquant la responsabilité de la pluviométrie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser le Maire :

- Le droit de facturer les frais de remise en état de nos aménagements aux exploitants qui n'envisagent pas de solutions préventives validées par le Syndicat ;
- Les exploitants concernés feront l'objet d'une délibération nominative précisant les circonstances et les frais ;
- De faire participer financièrement les exploitants agricoles responsables des coulées de boues sur les voiries communales ou autres domaine public, après les en avoir avisés et s'ils n'envisagent pas de solutions préventives.

19H15 ARRIVÉ DE KEVIN CORRUBLE

2024_09_02

Participation aux frais de fonctionnement des écoles publiques Etalleville/Berville.

Vu l'accord verbal entre le Maire d'Amfreville-les-Champs et le Président du SIVOS Etalleville/Berville

Vu le certificat d'inscription de l'enfant L. au SIVOS d'Etalleville/Berville précisant que la commune d'Amfreville-les-Champs s'engage à prendre en charge les frais de fonctionnement correspondant au montant de frais de fonctionnement du RPIC d'Yvecrique.

Monsieur le Maire souhaite solliciter le Président du SIVOS à annuler l'avis de sommes à payer d'un montant de 950.00€ TTC au profit d'un nouvel avis de sommes à payer pour un montant de de 851.00€ TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'autoriser le Maire :

- A solliciter le Président du SIVOS

2024_09_03

Convention et participation financière au Centre de Loisirs de Doudeville

Vu les conditions de la Convention et de la participation au centre de loisirs de Doudeville ;

Vu les échanges au sujet des différents centre de loisirs de Doudeville et d'Yerville ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité, Monsieur le Maire propose de reporter cette délibération lors de l'élaboration du budget primitif 2025.

2024_09_04

Mise à jour du schéma Communal de Défense Extérieure contre l'incendie

Vu le Schéma Communal de Défense Extérieur contre l'Incendie daté élaboré par le SIDESA du 05/10/2018 ;

Vu le guide méthodologique d'élaboration des schémas communaux de la Préfecture de Seine-Maritime du 13/11/2019

Vu l'Etude de Défense Incendie du fontainier Véolia du 06/04/2021 ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité, Monsieur le Maire propose de mandater à nouveau le SIDESA pour une mise à jour du Schéma Communal de Défense Extérieure contre l'Incendie

2024_09_05

Participation aux frais de fonctionnement au RPIC d'Yvecrique

Vu le guide des communes relatif aux frais de fonctionnement des écoles 2018/2019 du Préfet de la Seine-Maritime ;

Vu l'Article L212-8 du Code de l'Education Nationale précisant notamment « *Pour le calcul de la contribution de la commune de résidence, il est tenu compte des ressources de cette commune (...)* » ;

Vu le potentiel fiscal par habitant des communes concernées à savoir : (données DGF 2024)

- Amfreville-les-Champs : 431,95
- Grémonville : 930,90

Vu le courrier du 06/03/2024 transmis à la commune de Grémonville sollicitant :

- pour le calcul des frais de scolarité des élèves au RPIC d'Yvecrique une pondération basée sur le potentiel fiscal par habitant
- et la mise à jour de la convention scolaire du 11/09/2019 ;

Vu la délibération n° DL/2024/027 en date du 15 avril 2024 du conseil municipal de Grémonville émettant un avis défavorable ;

Vu la délibération n° 031.2024 en date du 12 avril 2024 du conseil municipal d'Yvecrique émettant un avis défavorable

Vu le désaccord sur le montant de la participation aux frais de fonctionnement et, après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal autorise à Monsieur le Maire la possibilité éventuelle de solliciter l'arbitrage préfectoral.

Informations

- **La limitation de vitesse au Hameau de Gueulleville est désormais à 30km/h et en ligne continu**
- **Fermeture du réseau cuivre Orange en janvier 2028 sur la commune**
- **Défenses incendie-mares**
- **Projet panneaux photovoltaïque**
- **Changement fenêtres du logement mairie**
- **Subvention DETR/Département 1^{ere} tranche travaux Eglise**
- **ZAEnR (Zone d'Accélération pour les énergies recouvrables)**
- **Fête de fin d'année et vœux 2025**

Question diverse

le mercredi 13 novembre 2024 - 19h00 à la Salle communale

**Liste des Délibérations examinées lors de la séance du Conseil Municipal
du 18 septembre 2024**

N° 2024_09_01	Participation aux frais de remise en état de nos ouvrages et du Domaine Public des agriculteurs refusant les conseils d'aménagements	<u>Acceptée</u>
N° 2024_09_02	Participation aux frais de fonctionnement des écoles publiques Etalleville/Berville.	<u>Acceptée</u>
N° 2024_09_03	Convention et participation financière au Centre de Loisirs de Doudeville	<u>Acceptée</u>
N° 2024_09_04	Mise à jour du schéma Communal de Défense Extérieure contre l'incendie	<u>Acceptée</u>
N° 2024_09_05	Participation aux frais de fonctionnement au RPIC d'Yvecrique	<u>Acceptée</u>

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21h00

Fait à Amfreville-les-Champs, le 18 septembre 2024

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Alain Lebouc

Christian Dermont